

6 ÈME ÉDITION
TRAIL ET MARCHÉ DES VIOLETTES
DIMANCHE 13 MARS 2022
LOUVIERS (27400)



WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

PROGRAMME

Départs	Courses	Distances
08H30	TRAIL DE MICHEL - 500D+ Né(e) en 2002 ou avant	25 KM TRAIL
09H00	TRAIL DÉCOUVERTE - 200D+ Né(e) en 2006 ou avant	12 KM TRAIL
09H05	MARCHE NORDIQUE 12 KM Né(e) en 2010 ou avant	12 KM MARCHÉ
09H05	RANDONNÉE 9 KM Né(e) en 2010 ou avant	9 KM RANDO

INFORMATIONS

DÉPART / ARRIVÉE

Complexe sportif
Maxime Marchand
(stade d'athlétisme)
Avenue du Maréchal
Leclerc -27400
Louviers.

REMISE DES DOSSARDS

En priorité SVP, le
vendredi de 14h à
18h et le samedi de
10h à 18h chez
Foulées (Georget) à
Louviers. Le dimanche
à partir de 7h au lieu
de départ.

RÉCOMPENSES

Récompenses
aux 3 premier(e)s des
épreuves au scratch
(trail 25 km et 12 km),
selon les
recommandations de la
FFA du fait de la
situation sanitaire
actuelle.

Renseignements :

Fred. LANGUERRE - 06.14.96.22.27 - louvi@coursetrail4communes.fr

WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

6 ÈME ÉDITION
TRAIL ET MARCHÉ DES VIOLETTES
DIMANCHE 13 MARS 2022
LOUVIERS (27400)



WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM PRENOM

SEXE HOMME FEMME

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

MAIL@.....

TEL

N° DE LICENCE : CLUB :

FFA (athlé compétition, running, entreprise, pass'running).

AUTRE FÉDÉRATION AUTORISANT « LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION »
cf. article 3 du règlement. (Joindre photocopie de la licence.)

NON LICENCIÉ
joindre certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an

CHOIX DE COURSE COCHEZ L'ÉPREUVE CHOISIE

TRAIL DE MICHEL	TRAIL DÉCOUVERTE	MARCHE NORDIQUE	RANDONNÉE
<input type="checkbox"/> 25 KM	<input type="checkbox"/> 12 KM	<input type="checkbox"/> 12 KM	<input type="checkbox"/> 9 KM
15€00	10€00	6€00	4€00
18€00 SUR PLACE	13€00 SUR PLACE	9€00 SUR PLACE	

- **Inscription en ligne** sur www.coursetrail4communes.fr ou via ealouvi.athle.org jusqu'au 11/03/22 à 23h59
- **Inscription par courrier** postal avant le 10/03/22 à Sylvie DUMETS - EAL - 26 bis rue de la croix Roger 27400 Heudebouville. Chèque à l'ordre de l'Etoile Athlétique Lovérienne (EAL)
tél : 0671349931 email : bsqba@orange.fr
- **Inscriptions sur place**, majoration de 3 euros pour les trails et la marche 12 km, closes 30 mn avant la course concernée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité
Date :/...../.....

Signature (+ parent si mineur)

[Signature box]

6 ÈME ÉDITION TRAIL ET MARCHÉ DES VIOLETTES DIMANCHE 13 MARS 2022 LOUVIERS (27400)



WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'Etoile Athlétique Lovérienne organise le 13 Mars 2022 la 6ème édition du Trail et Marche des violettes sur chemins et sentiers forestiers (92%).

- départ à 8h30 : trail 25 Km, dénivelé 500m+
- départ à 9h00 : trail découverte 12km, dénivelé 200m+
- départ à 9h05 : marche nordique et rando de 9km et 12km, sans classement ni chronométrage.

ARTICLE 2 : ÂGE MINIMUM

Pour les trails, les coureurs doivent être âgés de 20 ans minimum (Espoirs) pour le 25 km et 16 ans minimum (cadets) pour le 12km.

ARTICLE 3 : LICENCE & CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la compétition est soumise à la présentation obligatoire (pour les trails uniquement) d'un des documents suivants à télécharger obligatoirement lors de l'inscription en ligne (aucune prise en compte sur place le jour de l'épreuve) :

- Soit d'une licence FFA, athlète compétition, running, pass'running, entreprise en cours de validité.
 - Soit d'une licence de toutes fédérations agréées autorisant la course à pied en compétition.
 - Soit pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.
- Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale en complément.

ARTICLE 4 : RÉTRACTATION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à remboursement. Du fait de la situation sanitaire actuelle, l'organisation peut être dans l'obligation d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent s'y opposer.

ARTICLE 5 : PARCOURS

- Les parcours seront à effectuer en autosuffisance, les concurrents devront prendre avec eux eau et solide en quantité suffisante (au minimum 0,5l).
- Les parcours seront balisés. Des officiels seront positionnés sur différents points. Une assistance mobile (VTT) sera également présente sur l'itinéraire pour assurer contrôle, guidage et sécurité.
- Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et à suivre les indications du personnel de sécurité. En cas contraire, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.
- Une structure médicale sera présente sur le parcours et à l'arrivée.
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent et à prévenir l'organisation. Tout abandon doit être signalé à l'organisation via le n° précisé sur le dossard.
- A l'arrivée, les concurrents disposeront d'un ravitaillement qui leur sera remis dans un sac.

ARTICLE 6 : DOSSARD

Le dossard doit être visible pendant la totalité de la compétition.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ CIVILE

L'étoile Athlétique Lovérienne a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 8 : DROIT D'IMAGE

Tout concurrent participant à l'épreuve autorise l'organisation (sauf avis contraire expressément indiqué) à utiliser les images prises lors de celle-ci pour une utilisation non financière.

ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES

Tout concurrent est informé de la possibilité de demander la non-publication de ses données nominatives dans les résultats.

ARTICLE 10 : ENVIRONNEMENT

Tout concurrent s'engage à respecter l'environnement (le jet de déchets sur le parcours peut entraîner une mise hors course) ainsi que les recommandations sanitaires liées au COVID au moment de l'épreuve (pass sanitaire / vaccinal, masques, distanciation, ... ?)

ARTICLE 11 : EXCLUSION

Tout concurrent sans dossard ou de - de 12ans (sur la Marche Nordique 12 km) sera systématiquement exclu de l'épreuve.

ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Récompenses aux 3 premier(e)s des épreuves au scratch (trail 25 km et 12 km), selon les recommandations de la FFA du fait de la situation sanitaire actuelle.

ARTICLE 13 : TRAIL TOUR NORMANDIE

Le Trail des violettes fait partie du Challenge Trail Tour Normandie (TTN), voir les conditions et règlement via notre site ealouviens.athle.org



Renseignements :

Fred. LANGUERRE - 06.14.96.22.27 - louviens@coursetrail4communes.fr

WWW.COURSETRAIL4COMMUNES.FR